

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 203 Logement de fonction rattaché à la crèche collective 58 rue Mstislav Rostropovitch (17e)
- Convention de gestion avec IMMOBILIERE 3 F.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la SA d'HLM « IMMOBILIERE 3 F » une convention de gestion et de remboursement de charges relative au logement de fonction rattaché à la crèche collective 58 rue Mstislav Rostropovitch (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, avec la SA d'HLM « IMMOBILIERE 3 F », la convention de gestion et de remboursement de charges relative au logement de fonction rattaché à la crèche collective 58 rue Mstislav Rostropovitch (17e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 934, article 614, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2019 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO